



Montpellier, le 12 novembre 2012

Décision n° 10/2012

Objet: Fermeture de l'établissement public Parcs nationaux de France du 26 décembre 2012 au 28 décembre 2012.

Le Directeur de Parcs nationaux de France

décide

L'établissement public Parcs nationaux de France sera fermé au public du 26 décembre 2012 au 28 décembre 2012.

Seuls seront présents les agents ayant pour mission d'assurer une continuité de service.

~~Le Directeur,~~


Michel Sommier